

Décharge 2012: budget général UE, Médiateur européen

2013/2203(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Médiateur de l'Union européenne pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/557/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012, section VIII – Médiateur européen.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Médiateur européen sur l'exécution du budget de ce dernier pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande au Médiateur de coopérer avec les autres institutions en vue de l'élaboration d'une **méthode uniforme de présentation des coûts de traduction**.